



**FI@sh éco n°24 - Octobre 2017**



### **Le registre public d'accessibilité**

**À partir du 22 octobre 2017, les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) devront mettre à la disposition du public un registre public d'accessibilité.**

Outre la liste des prestations proposées par l'établissement pour l'accessibilité des personnes handicapées, le registre contiendra :

- la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ;
- la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.

Un arrêté publié au *Journal officiel* du 22 avril 2017 précise le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour de ce registre, selon la catégorie et le type de l'établissement.

Les ERP situés dans un cadre bâti doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public.

L'information simple à lire et à comprendre par le public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps.

Les gestionnaires d'ERP sont libres de choisir la forme du registre, sous version papier ou numérique.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires en cliquant sur le lien ci-dessous :

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

**Téléchargez le registre au format .pdf en cliquant ici**



## ERRATUM

Merci de bien vouloir noter, dès à présent, que vous êtes cordialement invité(e) à la présentation des vœux du Maire aux acteurs de la vie économique qui aura lieu le **lundi 15 janvier 2018 à 19h30** à l'Espace Culturel, rue René d'Hespel.

Cette cérémonie sera suivie d'un cocktail dinatoire.

Je ne souhaite plus recevoir d'informations relatives à la Vie Economique de Bondues

© 2017 Mairie de Bondues